

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2020

Etaient Présents 61 titulaires, 0 suppléants, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Suppléants : Aucun

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET à Jacques MARQUEZE, Jean-Michel IDOPE à Anne BARBET, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPÉ, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE

Absents : Alain CAMSUSOU, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, Nathalie PASTOR

RAPPORT N° 201208-06-DEV-

CRÉATION D'UNE PLACE DE MARCHÉ

M. GARROTÉ indique que les ventes sur Internet, produits et services confondus, ont franchi le cap des 100 milliards d'euros en 2019, avec une progression globale de 11.6 % sur un an. Elles représentent en moyenne un peu moins de 10 % de l'ensemble du commerce de détail en 2019. Ce développement de l'e-commerce profite également aux TPE/PME. En effet, 45 % des e-commerçants TPE/PME sont implantés dans des communes de moins de 10 000 habitants. La moitié de ces entreprises exploitent un commerce de centre-ville. L'e-commerce est de plus en plus utilisé par les commerçants et artisans.

La crise sanitaire et économique a accéléré cette tendance. Une enquête menée conjointement entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Aquitaine, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Région montre que la mise en confinement de la population a accéléré l'usage des outils numériques.

A ce jour, 62% des TPE régionales veulent augmenter leur visibilité sur le web et 13.5 % veulent s'inscrire sur des places de marché.

Les places de marché sont des interfaces entre les consommateurs et les vendeurs et la dématérialisation permet à un vendeur comme à un acheteur de profiter de services où qu'ils soient.

Elles constituent des outils à même de concourir à la dynamique économique des territoires et à la qualité de vie de leurs habitants et usagers. Elle permettra aux artisans, producteurs et commerçants d'accroître la visibilité de leurs produits.

Ainsi, la communauté des communes souhaite se lancer dans la construction d'une place de marché à destination de l'ensemble des acteurs économiques du territoire (artisans, commerçants, producteurs, restaurateurs), permettant ainsi au-delà de l'outil, de créer une véritable dynamique et de fédérer ces derniers autour d'un projet commun.

Pour ce faire, deux prestataires ont été consultés et il ressort que la proposition de l'entreprise TANU correspond le mieux à la finalité attendue de l'outil, à savoir :

- Développement et mise en service de la place de marché
- Etude de nom,
- Création du logo et webdesign et image de marque,
- Accompagnement collectif initial des formateurs,
- Journées de formation dédiées aux commerçants,
- Hébergement et maintenance applicative,
- Gestion des flux financier.

Le coût est de 39 000 € HT.

Ce projet pourrait faire l'objet d'une subvention de maximum 50% dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt et l'Appel à Projet Place de marchés dès lors qu'il est porté par une collectivité.

Les crédits correspondants sont inscrits en section d'investissement par décision modificative de ce jour.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** la création d'une place de marché,
- **AUTORISE** le Président à engager l'ensemble des démarches administratives et de signer les documents afférents,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 décembre 2020

Envoyé en préfecture le 14/12/2020

Reçu en préfecture le 14/12/2020

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 064-200067262-20201208-201208_06_DEV-DE

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY